

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

MARDI, 15 mars 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

BLE GARNET

RENOI AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE DU RAPPORT
DU COMITÉ D'ÉTALONNAGE DES GRAINS

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Je désire proposer une motion; mais auparavant je crois qu'il serait bon de faire une déclaration touchant le blé Garnet. Je puis dire que ma motion a pour but de renvoyer la question devant le comité de l'agriculture. Voici la déclaration:

Sous le régime de l'article 25 de la loi des grains du Canada, de 1930, un comité d'étalonnage des grains est constitué tous les ans. Pour la campagne 1931-1932, le comité des étalons de grains de l'Ouest était formé comme suit pour les grains de l'Ouest:

E. B. Ramsay, commissaire en chef, commission des grains; D. A. MacGibbon, commissaire, commission des grains; C. M. Hamilton, commissaire, commission des grains; J. D. Fraser, inspecteur en chef, commission des grains; George Serls, président, tribunal d'appel des grains, Winnipeg; George Hill, président, tribunal d'appel des grains, Calgary; C. R. Manahan, président, tribunal d'appel des grains, Edmonton; docteur F. J. Birchard, chimiste en charge, laboratoire de la commission des grains; L. H. Newman, céréaliste du Dominion; H. Sellers, représentant des minotiers; George Bennett, W. H. Fairfield, C. C. Gillis, W. McLeod, représentants des producteurs de blé de l'Alberta; J. D. Read, Dean A. M. Shaw, J. Wellbelove, A. E. Wilson, W. Wright, représentants des producteurs de blé de la Saskatchewan; docteur J. P. McRostie, P. V. Wright, D. A. Kane, représentants des producteurs de blé du Manitoba; K. Campbell, représentant des producteurs de blé de la Colombie-Anglaise; et C. J. Drake, secrétaire.

Comme il en a l'habitude, le comité a choisi et établi des échantillons-types des diverses catégories énumérées par la loi. Au cours de l'exercice de ses fonctions, il eut à résoudre le problème du blé Garnet et, après une étude complète de la question, il adopta la résolu-

tion suivante qui se trouve comprise dans son rapport à la commission des grains, ainsi que dans le rapport envoyé au ministre en conformité de l'article 23 de la loi des grains.

Le comité des étalons des grains de l'Ouest recommande qu'à partir du 31 juillet 1932, le blé Garnet ne soit pas classé dans les quatre premières catégories de blé rouge du printemps, tel que spécifié à l'annexe 1 de la loi des grains du Canada de 1930, et recommande en outre que les catégories suivantes soient établies:

Blé Garnet, n° 1 (Canadian West).

Blé Garnet n° 2 (Canadian West).

Blé Garnet n° 3 (Canadian West).

et que tout blé Garnet qui ne peut se classer dans l'une ou l'autre de ces catégories, à cause de certains traits spéciaux, soit classé comme blé du Nord n° 4 ou dans les catégories commerciales de blé rouge du printemps selon les étalons établis pour ces catégories.

Cette résolution n'a pas effet de loi, mais c'est une indication de la manière de voir de cet important comité sur les étalons des grains, et il est appuyé par le jugement de la commission des grains ce qui fait qu'on ne peut pas ne pas en tenir compte.

Afin que cette résolution produise son effet, je suis d'avis qu'il faudra modifier l'article 24 de la loi des grains, établissant les étalons des grains de l'Ouest et afin de créer, par la loi, une catégorie séparée pour le blé Garnet. Je conseille en conséquence de soumettre cette résolution au comité de l'agriculture qui peut étudier à fond toute la question et décider si la loi des grains doit être modifiée ou non. Je ne donne aucune appréciation de la suggestion du comité d'étalonnage, mais je propose:

Que le rapport du comité sur les échantillons-types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet, soit renvoyé au comité de l'agriculture et de la colonisation, avec l'instruction d'étudier avec soin le sujet en entier, et que ledit comité ait le pouvoir d'appeler des témoins, de faire produire papiers et archives, et faire rapport à la Chambre de ses conclusions.

(La motion est adoptée.)

MUTATION DANS UN COMITE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que le nom de M. MacInnis soit substitué à celui de M. Woodsworth dans le comité spécial